

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2014**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président; Mme FONTMORIN; Mme BEAUCHER; M. HESRY; Mme ROUYEZ - Adjoint; M. REHEL; M. BREGAINT; Mme GREGOIRE; M. POULAIN; Mme CORTYL; Mme DESBLES; Mme MORADEL; Mme JOUQUAN; M. ROTA; M. GEORGET; M. LETAINTURIER; Mme MOUBECHÉ - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. PEDRON (représenté par M. HESRY) ; Mme LUGAND (représentée par Mme FONTMORIN) ; Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme DESBLES) ; M. DELAMAIRE (représenté par Mme MOUBECHÉ).

Absents excusés : M. VIGNERON; M. MERCIER; M. CHALIGNE; Mme DUTERTRE; Mme FRAIN; M. FRAIN.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 24 janvier 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté par 18 voix pour et 1 voix contre (A.LETAINTURIER).
(A.MOUBECHÉ représentant J-Y DELAMAIRE était absente lors de cette adoption).

Le Maire sollicite l'inscription d'une question diverse complémentaire :

Garantie d'emprunt sollicitée par l'EHPAD La Parentèle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour de cette question diverse.

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

1.) Débat des orientations budgétaires pour 2014. (délib. 2014/008).

Le document des orientations budgétaires a été présenté dans le détail aux commissions de Finances et Travaux lors de la réunion du mardi 18 février 2014.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des orientations budgétaires de la Ville de Dol pour l'année 2014.

2.) ZAC de Maboué – phase création – validation suite à la concertation du public sur l'étude d'impact du projet. (délib. 2014/009).

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants (création et contenu du PLU), L 300-2, L 311-1 et suivants et R 311-1 et suivants du Code de l'urbanisme (ZAC),
- Vu le dossier de création de la ZAC établi conformément aux dispositions de l'article R 311-2 du Code de l'urbanisme, et notamment l'étude d'impact,
- Vu le bilan des réunions publiques et du registre des observations, les publications dans la presse locale et le bulletin municipal,
- Vu la délibération n°2011/020 du 25 février 2011 par laquelle le Conseil Municipal décidait de lancer la phase concertation publique,
- Vu la délibération n°2011/097 du 1^{er} juillet 2011 par laquelle le Conseil Municipal fixait le périmètre de la ZAC et validant les principaux objectifs et lignes directrices du projet,
- Vu la délibération n°2012/065 du 26 avril 2012 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le dossier de création de la ZAC,

- Vu l'article L 122-1-1 du code de l'environnement relatif aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements,
- Vu l'étude d'impact du projet de ZAC,
- Vu l'avis de l'autorité environnementale,
- Vu le porté à connaissance du public réalisé du 02 janvier au 1^{er} février 2014 inclus,
- **valide** le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact du projet de la ZAC de Maboué et de l'avis de l'autorité environnementale qui s'est déroulée à la Mairie pendant les heures d'ouverture au public du 02 janvier au 1^{er} février 2014 inclus et pour lesquels aucune observation n'a été formulée.
Résultat du vote : 18 voix pour ; 2 voix contre (A. LETAINTURIER ; J-Y DELAMAIRE) ; 1 abstention (A.MOUBECHÉ).
- **décide** en conséquence de poursuivre le projet d'élaboration de la ZAC de Maboué par l'engagement du « dossier de réalisation ».
- **autorise** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.

3.) Pose d'un hydrant rue de Paris : avis du Conseil Municipal. (délib. 2014/010).

Le Conseil Municipal,

- **adopte** à l'unanimité l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort à hauteur de 4 217,00 € H.T pour la pose d'un hydrant, rue de Paris.
- **autorise** M. le Maire à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Perception de Saint Malo municipal.
- **autorise** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.

4.) Demande de subvention de l'association Vélocité. (délib. 2014/011).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 100,00 € à l'association Vélocité d'Avranches pour l'organisation de la 3^{ème} édition de la Convergence vélo au Mont-Saint-Michel.
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2014.
- **autorise** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.

5.) Création des emplois saisonniers pour la saison estivale 2014. (délib. 2014/012).

M. le Maire rappelle qu'il convient de déterminer le nombre de postes à ouvrir dans les divers services durant la saison estivale 2014.

Les services concernés :

- C.L.S.H (Centre de Loisirs Sans Hébergement) : le centre aéré, les divers camps « extérieurs »,
- Services Techniques : aide des services essentiellement dans les tâches de manutention (podium, matériels divers, etc...),
- Service « Ville Propre » : rattaché aux Services Techniques, a pour mission de veiller à la propreté des rues, ceci afin d'améliorer l'image de la Ville et l'accueil des estivants,
- Equipements sportifs,
- Service Administratif,
- Médiathèque.

Le nombre de postes proposés :

- C.L.S.H :
 - Juillet ⇨ 1 directeur-adjoint + 15 animateurs
 - Août ⇨ 1 directeur-adjoint + 12 animateurs
 - Mini camps ⇨ 1 directeur + 2 animateurs
- Espace jeunes : ⇨ Juillet : 1 animateur ; août : 2 animateurs
- Services Techniques :
 - Espaces verts ⇨ 4 agents
 - Autres services ⇨ 7 agents
- « Ville propre » ⇨ 8 agents
- Equipements sportifs ⇨ 1 agent d'entretien en juillet et 1 en août
- Médiathèque ⇨ 1 agent
- Service Administratif (si besoin) ⇨ 1 agent en juillet ou août

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité la création des postes d'emplois saisonniers tels qu'ils sont proposés ci-avant, pour l'été 2014.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6.) Garantie d'emprunt sollicitée par l'EHPAD La Parentèle. (délib. 2014/013).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité :

Art 1 : La ville de Dol de Bretagne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt (contrat joint en annexe) d'un montant de 100 000 € souscrit par l'EHPAD La Parentèle auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire selon les caractéristiques présentées ci-avant, aux charges et conditions du contrat.

Art 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale dudit prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD La Parentèle dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Art 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges dudit emprunt.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7.) Informations sur les Marchés à Procédure Adaptée. (délib. 2014/014).

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations ci-dessous :

- ❖ Marché de travaux : Extension-rénovation de l'école Louise Miche phase II (école élémentaire) :

Lot n°4 – Charpente métallique – Métallerie Serrurerie – Entreprise DANIEL de Roz-Landrieux.

Avenant n°2 : 15 248,12 € H.T. (+ 5,52 %)

Rappel avenant n° 1 : - 3 668,73 € H.T. (- 1,39 %)

Rappel montant initial du marché : 276 144,73 € H.T.

Lot n°9 – Electricité – Entreprise MASSELIN LETOURNEUR de Ponts (50)
Avenant n°2 : 710, 44 € H.T (+ 1,66%)
Rappel avenant n°1 : 2 705, 40 € H.T (+ 6,33%)
Montant initial du marché : 42 707, 38 € H.T

❖ Marché de travaux : Aménagement rue des Tendières :

Lot n°1 – Terrassement – voirie – assainissement – Entreprise POTIN de Dol.
Montant du marché : 71 071,15 € HT.

Lot n°2 – Infrastructures métal bois – Entreprise Jourdanère Nature - Liffré.
Montant du marché : 28 330,00 € HT.

Pour affichage le 26 février 2014.

Le Maire,
Denis RAPINEL

